

Le retour à l'équilibre budgétaire est postposé à 2020

FINANCES PUBLIQUES Le gouvernement fédéral avait juré de ramener le budget à l'équilibre un an avant la fin de la législature, c'est raté

La suédoise s'était fixé un cap ambitieux : ramener le déficit (structurel) à zéro cette année (1). L'Europe n'en demandait pas tant. Pour la période 2016-2019, la Commission avait en effet imposé à la Belgique, comme objectif budgétaire de moyen terme (MTO), comme on dit, puisque l'on reprend le sigle anglais de Medium-Term Objective), un déficit structurel de 0,5 % du PIB – comprenez qu'on ne pouvait pas faire moins bien, mais qu'on n'était pas obligé de faire mieux. La Belgique avait pourtant choisi une trajectoire plus offensive, en raison de la hauteur de la dette publique.

Mais le chemin vers l'équi-

libre s'est avéré plus raide que prévu – notamment parce que le gouvernement a parallèlement mis en œuvre un tax shift, un glissement fiscal réduisant la pression sur le travail et qu'il fallait donc financer par une hausse de la fiscalité sur d'autres bases. L'an passé, à pareille époque, le gouvernement fédéral reportait ainsi le retour à l'équilibre d'un an, donc à 2019, histoire de ne pas freiner la reprise économique.

Ce vendredi, le « kern », le CCCConseil des ministres restreint, a décidé de repasser le même plat : l'équilibre, ce sera pour 2020, a fait savoir en fin de matinée la ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR). Avec

le même argument (fondé) : si on veut à la fois l'assainissement budgétaire et la relance économique, il ne faut pas trop serrer la vis. Et c'est pourquoi, explique la ministre dans un communiqué, « le gouvernement suit les recommandations du Conseil supérieur des finances. »

Comme le rappelaient à la veille du week-end nos confrères de *LEcho* et du *Tijd*, le CSF, dans son avis rendu le 30 mars, avaient retenu deux scénarios budgétaires, dont... aucun ne prévoit le retour à l'équilibre l'an prochain. C'était donc téléphoné.

Cela dit, le respect de cette nouvelle trajectoire budgétaire – que la Belgique devra présenter

à la Commission européenne à la fin du mois – ne sera pas une promenade de santé. Selon le Conseil supérieur des finances, l'effort structurel additionnel requis (en réduction de dépenses et/ou en augmentation de recettes) se monte en effet à quelque 3,6 milliards d'euros.

Deux scénarios

Le scénario préféré du CSF prévoit de donner un bon coup de collier l'an prochain. Mais voilà : l'on vote en juin 2019 pour renouveler le Parlement. La suédoise pourrait donc privilégier le scénario numéro deux, qui répartit l'effort sur deux ans.

Rien n'est encore décidé. Notamment parce que le fédéral

doit s'entendre avec les Régions et Communautés pour fixer le pacte de stabilité 2019-2021. Une réunion du comité de concertation, qui réunit les représentants du fédéral et des entités fédérées, est programmée mercredi. Une fois les violons accordés, il faudra ensuite passer sous les fourches caudines de la Commission européenne. ■

DOMINIQUE BERNIS

(1) Le solde budgétaire structurel est évalué en excluant l'influence de la conjoncture économique et les mesures uniques (« one shot », comme on dit chez nous, ou « one-off » comme on dit ailleurs, notamment auprès de la Commission européenne).